

**COMMUNE D'ETAULES**

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du  
JEUDI 23 MAI 2019 à 20h30**

Convocations du 16.05.2019

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

**Présents :**

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, FETARD Jean-Michel, TURPIN Sylvie, ~~BOUCHALAIS David~~, PIOU Gérard, MOTARD Daniel, BLAIS Céline, LEQUES Nelly, de LACOUR SUSSAC Hugues, DION Dominique, DELOFFRE Chantal, LOUIS Gilles, MOULINEAU Catherine, RENAUDIN Didier, ~~KOEBERLE Maryse~~, JEUNESSE André, ~~BUREAU Nadia~~

**Absent(e-s)** : BOUCHALAIS David

**Absent(e-s) excusé(e-s)** : BUREAU Nadia

**Absent(e-s) avant donné pouvoir** : KOEBERLE Maryse à JEUNESSE André

**Secrétaire de séance** : MOTARD Daniel

**Secrétaire de séance :**

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Le maire propose au conseil municipal de supprimer de l'ordre du jour la demande de subvention auprès de la Région et d'ajouter à l'ordre du jour une demande de subvention auprès du département pour l'aménagement et la réfection des cours des écoles.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR, accepte les modifications apportées à l'ordre du jour proposées par le maire*

**DE 023-2019/05-001 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

Jean-Michel FETARD indique au conseil municipal que la commission de finances s'est réunie le 21 mai, il soumet au vote du conseil municipal le tableau suivant d'attribution des subventions aux organismes de droit privé proposé par cette dernière :

ORGANISMES PRIVES	ANNEE 2018	DEMANDES DES ASSOCIATIONS 2019	PROPOSITIONS COMMISSION
<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>			
AVENIR CYCLISTE ETAULAIS	3 230,00 €	3 250,00 €	3 250,00 €
TENNIS CLUB ETAULAIS	800,00 €	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATION DU FOYER RURAL	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASS. PARENTS ET AMIS DES ECOLES	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
L'AGE D'OR	600,00 €	600,00 €	600,00 €
ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE CANCER	450,00 €	450,00 €	450,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE ETAULES	750,00 €	750,00 €	750,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE ETAULES	750,00 €	750,00 €	750,00 €
L'ARBRE VERT (1)	500,00 €	- €	
NACRÉ ET SEL	100,00 €	100,00 €	100,00 €
TERRE ET MER		- €	-
TERRE ET MER - ANIMATIONS COMMERCIALES			4 000,00 €
ASSOCIATION DU FOYER RURAL - CARNAVAL VENITIEN		2 000,00 €	2 000,00 €
	<b>9 180,00 €</b>	<b>10 400,00 €</b>	<b>14 400,00 €</b>
<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CANTONALES</b>			
ATHLETISME MARENNES PRESQU'ILE D'ARVERT	700,00 €	400,00 €	400,00 €
F.N.A.C.A.	100,00 €	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	150,00 €	150,00 €	150,00 €
PENSIONNES DE LA MARINE MARCHANDE	200,00 €	250,00 €	250,00 €
BMX BREUILLET	500,00 €	500,00 €	500,00 €
FITNESS CLUB (2)	150,00 €	200,00 €	200,00 €
JUDO CLUB LA TREMBLADE	800,00 €	800,00 €	800,00 €
SNSM	500,00 €	500,00 €	500,00 €
HANDBALL CLUB LA TREMBLADE		800,00 €	800,00 €
GYM OLERON	0,00 €		
	<b>3 100,00 €</b>	<b>3 700,00 €</b>	<b>3 700,00 €</b>
<b>SUBVENTIONS DIVERSES</b>			
Collège GARANDEAU	366,33 €	619,15 €	619,15 €
Lycée de l'Atlantique		sur 280€	70,00 €
CHAMBRE DES METIERS Charente-Maritime	280,00 €	294,00 €	294,00 €
CMA VIENNE		42,00 €	42,00 €
OCCE DE LA SEGPA LYCEE H.DUNANT	120,00 €		
CFA La Sarthe	40,00 €		
CFA-CCI CHARENTE	40,00 €		
MFR BOURNEZEAU	40,00 €		
MFR DES CHARENTES		42,00 €	42,00 €
MFR CRAVANS		42,00 €	42,00 €
Association Roannaise Pour l'Apprentissage		50,00 €	42,00 €
Multi-accueil associatif Mini-plumes			
Association Enfance et Adolescence			
Refuge Les Amis des Bêtes		300,00 €	- €
France ALZHEIMER			
LA LIGUE CONTRE LE CANCER			
AFSEP			
AFM TELETHON			
	<b>886,33 €</b>	<b>1 389,15 €</b>	<b>1 151,15 €</b>
<b>TOTAL ATTRIBUE</b>	<b>13 166,33 €</b>		<b>19 251,15 €</b>
(1) Mes BLAIS et DION, M. BARRAUD ne prennent pas part au vote			
(2) Me LEQUES ne prend pas part au vote			

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré constatant que :*

- *Nelly LEQUES ne participe pas au vote pour l'attribution de la subvention du Fitness club,*

*à l'unanimité*

- *DECIDE d'attribuer les subventions tel que proposé par la commission*
- *CHARGE le maire faire procéder à leurs versements.*

## **DE 024-2019/05-002 STRUCTURE DE JEUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

Gérard PIOU indique au conseil municipal que les élus avaient actés la rénovation de la cour de l'école élémentaire en 2019. Pour procéder à cette rénovation il convient de déposer les équipements et notamment la structure de jeux. Considérant que cette structure peut encore être utilisée, il propose plutôt que de la jeter, d'en faire don à l'association des parents et amis des écoles d'Etaules (APAEE).

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR,*

- *DECIDE de faire don de la structure de jeux de l'école élémentaire à l'APAEE*
- *CHARGE l'association de venir procéder par ses propres moyens au démontage et à l'enlèvement de la structure à l'issue de la période scolaire et impérativement avant le début des travaux de réfection*
- *DIT que le maire est chargé d'informer la dite association de cette décision et de lui signifier la période durant laquelle elle pourra démonter la structure*

## **DE 025-2019/05-003 APPROBATION DU SCHEMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune avait fait proposer à la réalisation de son schéma de gestion des eaux pluviales par l'UNIMA. Le schéma présenté en mars 2017 aux élus n'a pas fait l'objet d'une délibération, cependant dans le cadre de la procédure de révision du plan local d'urbanisme ce schéma pour y être référencé doit être au par avant validé par le conseil municipal.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR,*

- *APPROUVE le schéma directeur de gestion des eaux pluviales établi le 07 mars 2017 par l'UNIMA.*

## **DE 026-2019/05-004 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA REFECTION ET LE REAMENAGEMENT DES COURS DES ECOLES**

Gérard PIOU rappelle au conseil municipal que ce dernier a budgété une enveloppe pour la réfection et le réaménagement des cours des écoles. Afin de mener à bien ce projet, il propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès du conseil départemental à hauteur de 40% du montant de l'opération projetée estimée à 66.000€ HT.

Ce programme comprend :

- Pour l'élémentaire : la réfection de la cour de l'école, la suppression du massif sous terrasse, l'acquisition d'une nouvelle structure et l'aménagement de sol, la création d'un parcours de billes, la matérialisation de 2 jeux (marelle, cible)
- Pour la maternelle : la réfection d'une partie de la cour de l'école.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR,*

- *DECIDE de solliciter le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention pour la réfection et le réaménagement des cours des écoles à hauteur de 40% du montant de l'opération projetée estimée à 66.000€ HT*
- *CHARGE le maire de mener à bien ce dossier et l'autorise à signer tous documents à intervenir*

## QUESTIONS DIVERSES /

- Diversification des activités commerciales

Le maire indique que plusieurs commerçants ont exprimé la demande de diversifier leurs ventes de produits. Les élus considérant la libre concurrence, ne voient pas d'objection à ce que les commerces se diversifient au-delà des activités inscrites au bail.

- Aménagement des vitesses lié aux travaux de la RD14-E1

A l'issue des travaux sur la RD14-E1, une zone 30 sera positionnée sur la rue Charles Hervé (incluant les portions à plateaux) et sur la rue des écoles

- Information sur le changement du titulaire de la DSP camping

Le camping municipal géré par délégation de service public par M. Guinot changera de gérant après la saison estivale. Les nouveaux gestionnaires sont M. et Me SEMBEL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le maire,  
V. BARRAUD

PV affiché le 04 juin 2019.